

Deuxième édition  
2013-12-15

AMENDEMENT 1  
2019-08

---

---

**Matériel de récolte — Lames pour  
faucheuses rotatives agricoles —  
Prescriptions**

**AMENDEMENT 1**

*Harvesting equipment — Blades for agricultural rotary mowers —  
Requirements*

iTeh STANDARD PREVIEW  
AMENDMENT 1  
(standards.iteh.ai)

ISO 5718:2013/Amd 1:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d2673777-15d4-447e-8d70-bfe1c4de6f11/iso-5718-2013-amd-1-2019>



Numéro de référence  
ISO 5718:2013/Amd.1:2019(F)

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 5718:2013/Amd 1:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d2673777-15d4-447e-8d70-bfe1c4de6f11/iso-5718-2013-amd-1-2019)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d2673777-15d4-447e-8d70-bfe1c4de6f11/iso-5718-2013-amd-1-2019>



### DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 7, *Matériel de récolte et de conservation*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 5718:2013/Amd 1:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d2673777-15d4-447e-8d70-bfe1c4de6f11/iso-5718-2013-amd-1-2019>

# Matériel de récolte — Lames pour faucheuses rotatives agricoles — Prescriptions

## AMENDEMENT 1

### 4.2.2.1

Remplacer le texte actuel et la note par ce qui suit:

**4.2.2.1.1** Cet essai s'applique à tous les types de lames comme suit.

**4.2.2.1.2** Pour un matériau homogène, celui-ci n'est nécessaire que pour une lame par coulée d'acier. A cet effet, l'essai d'une lame de référence est considéré comme suffisant.

NOTE Généralement, les coulées dépassent 50 tonnes, un grand nombre de laminoirs traitant des coulées d'environ 300 tonnes.

**4.2.2.1.3** Pour les lames réalisées dans un matériau non homogène et/ou ayant des propriétés métallurgiques non homogènes et/ou qui ne sont que partiellement traitées thermiquement, celui-ci est exigé pour une lame par lot.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

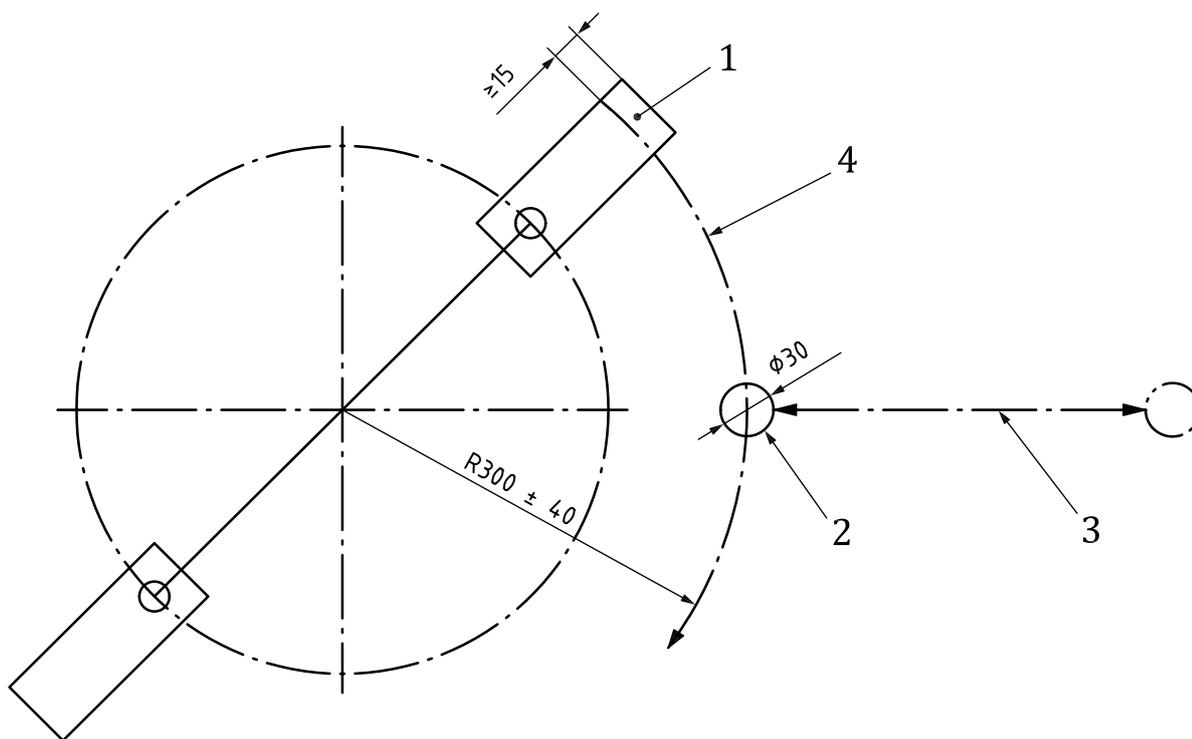
### 4.2.2.2

Au premier paragraphe, remplacer le texte actuel par le texte suivant:

Toutes les lames sélectionnées pour l'essai d'impact doivent être soumises à l'essai sur un montage d'essai comme illustré sur la Figure 4.

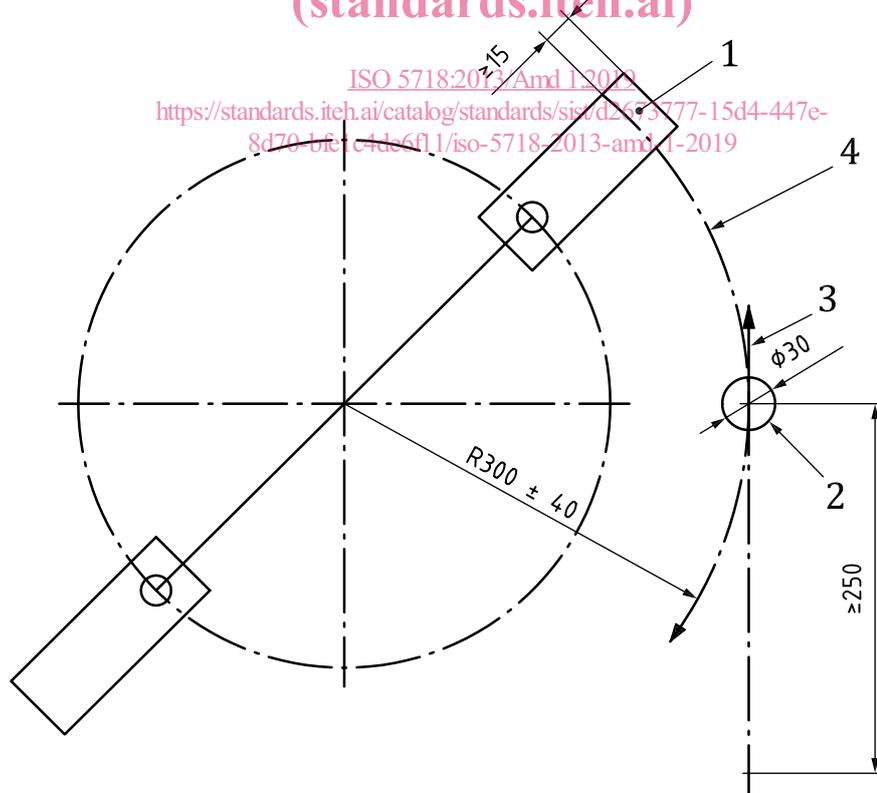
### Figure 4

Remplacer les Figures 4 a), b), c) et d) par les suivantes :

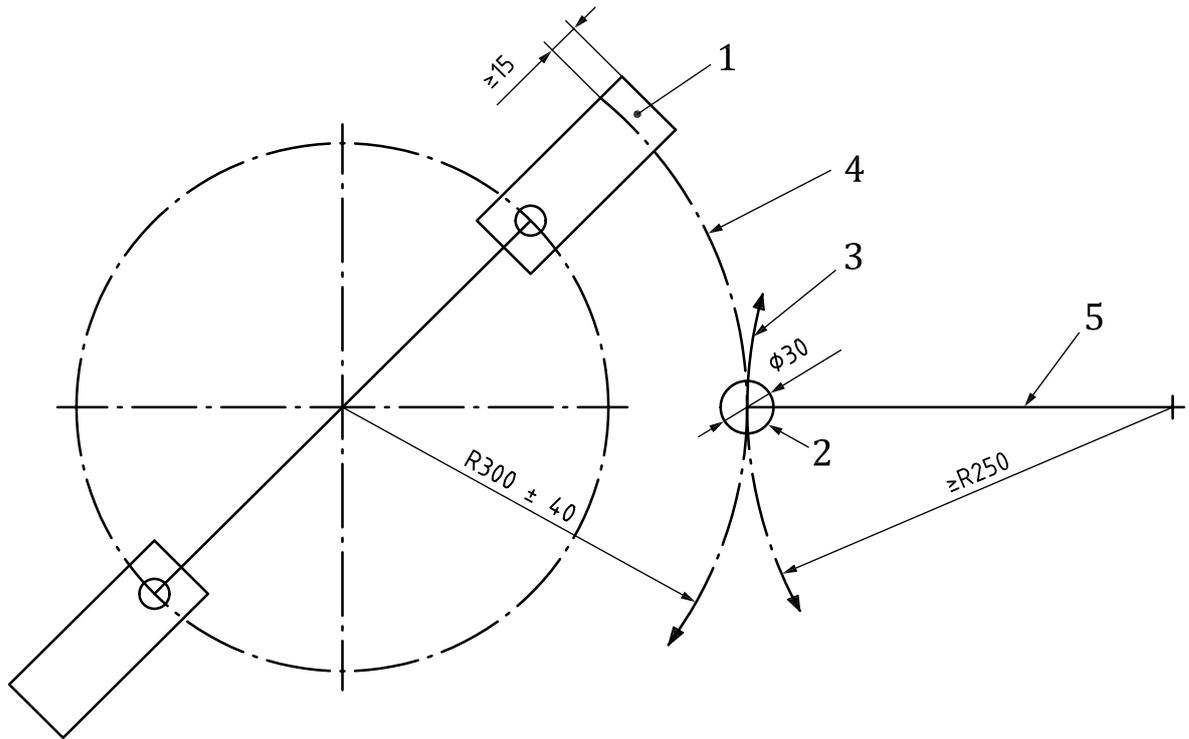


a) insertion d'une tige en acier dans la trajectoire de la lame selon une ligne droite perpendiculaire

ITeH STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)



b) insertion d'une tige en acier dans la trajectoire de la lame selon une ligne droite tangente



c) insertion d'une tige en acier dans la trajectoire de la lame selon une ligne circulaire



d) insertion d'une tige en acier dans la trajectoire de la lame selon une ligne droite venant du dessous

#### 4.2.2.3.1

Remplacer le texte actuel du premier paragraphe par le texte suivant:

**4.2.2.3.1** La lame doit être fixée dans le montage d'essai comme elle est fixée sur le disque ou le tambour. On doit faire tourner le montage d'essai avec la lame à une vitesse de rotation minimale de 90 m/s, mesurée sur la circonférence extérieure de coupe. Une fois la vitesse de rotation spécifiée atteinte, insérer une tige en acier d'un diamètre de 30 mm et ayant une résistance à la traction minimale  $R_m$  de 490 N/mm<sup>2</sup> dans la trajectoire de la lame en rotation comme suit (voir Figure 4):

Remplacer le texte actuel du premier paragraphe, cinquième tiret, par le texte suivant:

— La période de maintien de la tige en acier doit être d'au moins 1 s avec un nombre minimum de 29 impacts calculés. Ensuite, la tige en acier doit être retirée de la trajectoire de la lame.

#### 4.2.2.3.2

Remplacer le texte actuel par le texte suivant:

**4.2.2.3.2** Pour les lames en matériau homogène ayant deux bords tranchants, l'essai d'un bord tranchant est suffisant.

#### 4.2.2.3.3

Remplacer le texte du 4.2.2.3.4 par le suivant et renuméroter les paragraphes suivants.

**4.2.2.3.3** Pour les lames en matériau non homogène et/ou ayant des propriétés métallurgiques non homogènes et/ou qui ne sont que partiellement traitées thermiquement et ayant deux bords tranchants, les deux bords tranchants doivent être soumis à l'essai sur des échantillons d'essai différents.

#### 4.2.2.3.4

Supprimer le texte du 4.2.2.3.4 actuel.

ITeH STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

#### 4.2.2.4.1

[ISO 5718:2013/Amd 1:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d2673777-15d4-447e-8d70-b1e1c4de6f11/iso-5718-2013-amd-1-2019)

Remplacer le texte actuel par le texte suivant:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d2673777-15d4-447e-8d70-b1e1c4de6f11/iso-5718-2013-amd-1-2019>

**4.2.2.4.1** Après l'essai, la lame peut présenter une déformation mais ne doit pas présenter de rupture. L'écaillage du tranchant de la lame ne doit pas être considéré comme un échec de l'essai.

#### 4.2.2.4.2

Remplacer le texte actuel par le texte suivant:

**4.2.2.4.2** La perte de masse de chaque côté soumis à l'essai ne doit pas excéder 5 % de la masse initiale totale de la lame.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 5718:2013/Amd 1:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d2673777-15d4-447e-8d70-bfe1c4de6f11/iso-5718-2013-amd-1-2019>